



## 6<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale des Monts d'Arrée Samedi 6 & dimanche 7 Juillet 2024



# REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de L'ACO MAINE BRETAGNE  
Organise le Samedi 6 et dimanche 7 Juillet 2024 avec le concours de l'Association **Celtic. Sport. Auto.**  
Une compétition automobile *de course de côte Régionale dénommée*

### 6<sup>ème</sup> Course de Côte des MONTS D'ARREE

Cette compétition compte pour :

- Coupe de France de la Montagne 2024
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Bretagne / Pays de la Loire
- Le Championnat A.C.O. des Courses de Côtes

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue régionale du sport automobile Bretagne / Pays de la Loire sous le numéro **23** en date du 23/03/2024 et enregistré à la FFSA.

#### **Organisateur technique**

**Nom :** Celtic Sport Auto

**Adresse :** 3018 Hent Douarnenez Kéraël Vihan 29100 POUILLAN sur Mer

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

##### **1.1P. OFFICIELS**

##### **Compétitions régionales**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M	BEDIN	Jean-Paul	Licence n° 3271
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M	TATIN	Jean-Michel	Licence n° 6575
	M	CHEVEREAU	Michel	Licence n° 2543
Directeur de Course	M	COUSIN	Guillaume	Licence n° 206258
Directeur de Course Adjoint	M	LEREDDE	Philippe	Licence n° 8465
Directeur de Course Adjoint ou stagiaire	M	GIANOLIO	Gabriel	Licence n° 7760
Commissaires Techniques A (B au minimum)	M.	OLLIVIER	Claude	Licence n° 16353
Commissaires Techniques C				
Commissaires Techniques stagiaire	M.			Licence n°
Chargé de la mise en place des moyens	M	LE GOFF	Jean-Yves	Licence n° 252822
Chargés des relations avec les concurrents (C.S.)	M			Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents stagiaires	M	en attente de réponse		Licence n°
Chargé des Commissaires de route	M	GIANOLIO	Gabriel	Licence n° 7760
Médecin responsable	M	CHARLES	Thomas	
Chronométrateur	M.	HAREL	Hervé	Licence n° 230034
Chronométrateur	M			Licence n°
Chronométrateur	M			Licence n°
Chronométrateur stagiaire	M			Licence n°
Classement	M	HAREL	Hervé	Licence n° 230034

*Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation*

##### **1.2P. HORAIRES**

- Clôture des engagements le mardi 2 Juillet 2024 à minuit.
- Publication de la liste des engagés le jeudi 4 Juillet 2024 à 22H00
- Vérifications administratives à **"Vestiaire terrain de foot 29690 BERRIEN"**
  - Le samedi 6 Juillet de 13H30 à 18H30

- Le dimanche 7 Juillet de 8H00 à 9H00
- Vérifications techniques **dans le parc concurrents**
  - Le samedi 6 Juillet de 13H45 à 18H45
  - Le dimanche 7 Juillet de 8H00 à 9H00

**Les vérifications administratives et techniques du dimanche matin uniquement sur demande écrite jointe au bulletin et règlement d'engagement**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 7 Juillet 2024 à 9H00  
Briefing des commissaires le 7 Juillet 2024 à 7H30 à la salle polyvalente 1 rue des Ecoliers 29690 BERRIEN

**Samedi 6 Juillet 2024: séance d'essai libre facultatif de 16h30 à 19h00**

Essais libres (non chronométrés) **un seul essai libre par concurrent** le dimanche 7 Juillet de 9H00 à 10H30

Essais chronométrés le dimanche 7 Juillet 2024

1<sup>ère</sup> montée d'essai chrono de 10 H 45 à 11H30

2<sup>ème</sup> montée d'essai chrono à l'issue de la première montée d'essai

**Un briefing écrit sera remis aux pilotes lors du contrôle administratif contre émarginement**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 7 Juillet 2024 à 13h00 ou ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent.

**Course**

- 1ère montée le dimanche 7 Juillet 2024 à partir de 14H00
- 2ème montée le dimanche à l'issue de la première montée
- 3ème montée le dimanche à l'issue de la deuxième montée
- 4ème montée le dimanche à l'issue de la troisième montée

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

- Réunion 1 : le samedi 6 Juillet 2024 à 19H00
- Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

**1.3P. VERIFICATIONS**

- Vérifications administratives vestiaire terrain de Foot 29690 BERRIEN
  - Le samedi 6 Juillet de 13H30 à 18H30
  - Le dimanche 7 Juillet de 8H00 à 9H00
- Vérifications techniques dans le parc concurrents
  - Le samedi 6 Juillet de 13H45 à 18H45
  - Le dimanche 7 Juillet de 8H00 à 9H00
- Vérifications nécessitant un démontage, elles seront effectuées au Garage : Jean PLASSART  
Adresse : Route de Carhaix 29690 BERRIEN  
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire (**photocopie interdite**) ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 7 Juillet 2024 à 9H00

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

**1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Il est interdit de rejoindre le départ hors convoi

**ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte 2024

**ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES**

**3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Email : [celtic.sport.auto.29@gmail.com](mailto:celtic.sport.auto.29@gmail.com) **attention nouvelle adresse mail**

**Celtic. Sport. Auto. 3018** Hent Douarnenez Kéraél Vihan 29100 POUILLAN sur Mer

Tél : 02 90 94 25 39

Mobile : 06 75 70 41 23

Jusqu'au mardi 2 Juillet 2024 à minuit

**Les droits d'engagement sont fixés à 220 €, 120 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.**

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement libellés à l'ordre de Celtic.Sport. Auto.**

## FORFAIT

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée, mail ou par téléphone.

De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve

De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## 3.2P. TITRE DE PARTICIPATION

Autorisé pour les pilotes uniquement en groupe F2000, N/FN, A/FA, FC, GT de série en présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile en compétition délivré par un médecin (il ne sera pas délivré de certificat médical lors des contrôles administratifs) ainsi que leur permis de conduire (photocopie interdite).

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **100**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte 2024.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte 2024

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2024

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité 2024

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte 2024

Publicité obligatoire (non rachetable)

Publicité optionnelle

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La course de côte des Monts d'Arrée a le parcours suivant : route départementale 42 du lieu-dit « Liorzou » jusqu'au lieu-dit « Treusquilly ».

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard 2024

**Départ : route départementale 42 lieu-dit « Liorzou »**

**Arrivée : route départementale 42 lieu-dit « Treusquilly »**

Pente moyenne 3.6%

Longueur du parcours 1800m.

**Modalités de retour au départ:** chemin de retour en convoi, au départ du parc concurrents empruntera la route D769 et par les voies communales jusqu'au départ

Parc de départ : zone artisanale de BERRIEN

Parc d'arrivée : zone artisanale de BERRIEN

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès à la ligne de départ, en convoi après mise en formation au parc concurrents

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu-dit « Liorzou »

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte 2024

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à zone artisanale de BERRIEN

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14H00, le vendredi 5 Juillet 2024

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans la zone artisanale de BERRIEN

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc : zone artisanale de BERRIEN
- Pendant les essais et la course au parc départ : zone artisanale de BERRIEN
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé d'arrivée zone artisanale de BERRIEN

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au local des vérifications vestiaire terrain de foot BERRIEN de 8H à 20H00

Téléphone permanence n° ....., LE GOFF Jean-Yves 06 75 70 41 23, Gabriel GIANOLIO 06 88 20 20 87

Centre de secours le plus proche : centre d'intervention de HUELGOAT Tél. 18 ou le 02.98.99.90.76

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis aux pilotes lors du contrôle administratif contre émargement

### 7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2024

Préciser la procédure de départ : (classique).

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture : **NON AUTORISE**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte 2024.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Les classements suivants seront établis :

- Un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- Un classement général pour les voitures de Production (série B),
- Un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

## ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	Général série A	Général série B	Groupe	Classe
1 <sup>er</sup>	160	160	90	90
2 <sup>ème</sup>	130	130	50	50
3 <sup>ème</sup>	90	90	35	35
1 <sup>ère</sup> Féminine	80	80		
2 <sup>ème</sup> Féminine	40	40		

Si le nombre de concurrents est inférieur à 50, les prix en numéraire seront divisés par deux.

PRIX : 1<sup>er</sup> de groupe 50€ si moins de 5 partants.

2<sup>ème</sup> de groupe 50€ si plus de 4 partants.

3<sup>ème</sup> de groupe 35€ si plus de 8 partants.

1<sup>er</sup> de classe 50€ si moins de 3 partants.

2<sup>ème</sup> de classe 50€ si plus de 5 partants.

3<sup>ème</sup> de classe 35€ si plus de 8 partants

**Nota : Si un concurrent est seul dans son groupe, il ne pourra prétendre qu'au prix Groupe et Scratch.**

### Coupes

Des coupes récompenseront les différents vainqueurs. Toutefois, les coupes « Groupes » et « Classes » ne sont pas cumulables.

Une récompense est prévue pour les commissaires.

### Remise des prix et Coupes

La remise des prix, coupes et palmarès aura lieu à BERRIEN (salle polyvalente)

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix perdront leur droit aux prix.